



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 avril 2019

(Date de convocation : 4 avril 2019)

Délibération n° 20190410/13

Le dix avril deux mille dix-neuf à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

Étaient présents : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Claudine Padroni-Bourdieu, Mme Michèle Dupont, M. Alain Loncan, Adjoint, Mme Pascale De Paoli, Mme Valérie Seng, M. Guillaume Pambrun, M. Jean-François Rabaud, M. Pierre Brau-Nogue, M. Marc Tapie formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Régine Lignier (excusée), Mme Séverine Flory, M. Jacques Gardères (excusé, procuration à Mme Claudine Padroni-Bourdieu), Mme Régine Escaffre,

Secrétaire de séance : M. Alain Loncan

Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	11
Nombre de votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019**  
**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Jean-François Rabaud,  
Vice-président de la commission « Patrimoine, Culture et Vie Associative »

Vu le budget principal de l'exercice 2019,

Sur proposition de la commission « Patrimoine, Culture et Vie Associative », le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Décide d'allouer les subventions 2019 comme suit :

	Montant
Ass. Maires de France Hautes-Pyrénées	65,00 €
Ass Maires de France Nationale	221,00 €
Association Nationale Elus de Montagne - ANEM	782,00 €
Ass. Gestionnaires d'estives des HP	40,00 €
Ass. Valorisation Massif du Néouvielle	250,00 €
Ass. Communes Forestières des HP	400,00 €
ADMR	3 500,00 €
AAPPMA : Les Pêcheurs Campanois	1 000,00 €
Ass des Eleveurs de la vallée de Campan	1 600,00 €
Chasseurs Campanois	500,00 €
Comité des Fêtes Campan	2 600,00 €
Comité des Fêtes Galade	1 600,00 €
Comité des Fêtes La Séoube	2 600,00 €
Comité des Fêtes Ste Marie	2 600,00 €
Coopérative Scolaire Campan (215 € x 43 enfants par moitié)	4 622,50 €
Coopérative Scolaire Sainte-Marie (215 € x 32 enfants par moitié)	3 440,00 €
Course Nature en Haute-Bigorre	840,00 €

Era Vrespada	1 100,00 €
Fête de la Montagne / du vent	1 500,00 €
FNACA	500,00 €
Footbal Loisirs de Campan	2 000,00 €
Le Vieux Village	550,00 €
Les Ailes du Théâtre	1 500,00 €
Les Marbrés de l'Espiadet	2 100,00 €
Les Mariolles	2 000,00 €
Les Pastourelles de Campan	3 000,00 €
Les Rigoles de Gaye	630,00 €
Pêche Sportive en Pyrénées	770,00 €
Piano Pic	1 500,00 €
Ski-Club Campan-Tourmalet	5 780,00 €
Société des Amis de Mme Campan	8 000,00 €
Traverse	1 000,00 €
Vol Libre Bigourdan	1 050,00 €
Radio Nostalgie	500,00 €
Pierre des Esclozes	500,00 €
Mounaques et Cie	5 000,00 €
Les Escouliets	200,00 €
Association Deth Casaus	50 ,00 €
Gymnastique Volontaire adultes	160,00 €
<b>Total</b>	<b>65 650,50 €</b>

2. Dit que ces dépenses seront imputées sur l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 17 avril 2019.

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Gérard Ara

